

NOUVELLE SÉRIE }  
No. 89

MANDEMENT

EN FAVEUR DE LA S. C. DE LA PROPAGANDE.

JEAN LANGEVIN,

*Par la grâce de Dieu et du St Siège Apostolique  
Evêque de St Germain de Rimouski.*

*Au Clergé, aux Communautés Religieuses, et aux Fidèles  
de notre diocèse.*

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

Par la lettre du Cardinal Siméoni à tous les Evêques du monde, dont la lecture vous sera donnée à la suite de ce Mandement, vous verrez. Nos Chers Frères, qu'il vient de se consommer par le gouvernement Italien un nouvel attentat contre les droits du Souverain Pontife et contre les biens de la Propagande.

Le Pape, pour l'administration de l'Eglise entière, est obligé de se faire aider par un certain nombre de Congrégations de Cardinaux, auxquelles sont adjoints des consultants et autres officiers. Parmi ces Congrégations, une des principales est celle de la Propagande, qui est chargée, comme son nom l'indique, de la conservation et de la propagation de la religion, surtout dans les pays où la foi est nouvellement introduite dans plusieurs de ceux qui se trouvent sous